

DELIBERATION N° 94/03-09 - CHARGE DE MISSION : REVALORISATION INDICIAIRE

Monsieur REMY, Adjoint délégué au personnel, informe l'Assemblée que l'agent chargé de mission au service urbanisme, en poste depuis le 1er Août 1992, connaît actuellement un accroissement de ses tâches du fait de l'implantation de l'usine d'incinération et du projet de construction de la bibliothèque municipale.

De ce fait, une augmentation de son traitement pourrait lui être attribuée à hauteur de 500 F net par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder à Monsieur CHATELAT une augmentation indiciaire, ce qui porterait son indice majoré de rémunération de 490 à 514, à compter du 1er Avril 1994.

- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 1994.